

Communiqué de la Commune de Lagrasse

Ouverture de l'inscription de la demande de vignette de stationnement.

Petit rappel :

* Pas de vignette pour les habitants de résidence secondaire

* 25 places gratuites en zone bleue

* la vignette interdit :

- les zones bleues (gratuité de 2 h
avec ticket)

- Emplacement sans marquage au sol dédié à cet usage

- les bords de chaussées et
emplacements matérialisés par des lignes jaunes

Inscriptions :

auprès de Marine à l'APC jusqu'au vendredi 10 juin

prévoir : Nom, Prénom, marque du véhicule + immatriculation +
N° téléphone

1 véhicule par famille

validité des vignettes jusqu'en 2023